



STRATÉGIE GO4BRUSSELS 2030

**Projets-pilotes d'apprentissage des langues
« orienté métiers » (FR/NL/ANG) dans
l'enseignement qualifiant via les outils
numériques**

Appel à projets de la Région de Bruxelles-Capitale

2022-2023

1.CONTEXTE GÉNÉRAL

MISSIONS DU SERVICE ÉCOLE DE PERSPECTIVE.BRUSSELS

Le Service École de perspective.brussels est l'interlocuteur de référence pour le pilotage de l'ensemble des initiatives développées par la Région en soutien à l'enseignement. Il a pour missions principales, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de mener des actions en matière de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagner les porteurs de projets de création de places dans les écoles, d'assurer le monitoring de l'offre et de la demande scolaire, de renforcer l'intégration urbaine des écoles via le Contrat École et d'améliorer la qualité des infrastructures et des équipements scolaires, notamment en lien avec la Transition numérique des établissements scolaires¹.

I. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

Dans le cadre du chantier 2.4.4. « Révolutionner l'apprentissage des langues » du Programme bruxellois pour l'Enseignement et l'Enfance (PBEE) de la Stratégie 2030 Go4Brussels², le Gouvernement et les partenaires sociaux entendent favoriser l'apprentissage des langues dans les écoles. Le chantier 2.4.6 du PBEE vise, quant à lui, à soutenir la Transition numérique des écoles bruxelloises.

La connaissance du français et du néerlandais, mais également de l'anglais, est un élément important pour s'insérer sur le marché du travail bruxellois.

Cependant, différents facteurs peuvent concourir aux difficultés d'apprentissage des langues, notamment dans les écoles : difficultés propres aux élèves, manque de professeurs de cours généraux (dont font partie les professeurs de langues),.... En Région bruxelloise, la pénurie des professeurs de langues est notable : que ce soit au moment du recrutement en début d'année ou pour trouver des remplaçants pendant l'année scolaire en cas d'absence, prolongée ou non, des professeurs titulaires. Ces phénomènes sont particulièrement importants dans l'enseignement qualifiant.

¹ Pour plus d'informations sur les missions du Service École : www.beecole.brussels et www.accrochagescolaire.brussels.

² Stratégie Go4Brussels 2030 – Engager Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale, Mise à jour le 24 février 2021 suite à la crise du Covid, p. 66.

Le renforcement des compétences des jeunes : un enjeu prioritaire pour la Région bruxelloise

La Région bruxelloise, via le Service École de perspective.brussels, soutient la lutte contre le décrochage scolaire depuis de nombreuses années, via les dispositifs régionaux (DAS, DASC, PASC). Parmi les causes du décrochage scolaire figurent des facteurs liés à l'école elle-même. Ainsi, le manque de professeurs (ou l'absentéisme de ceux-ci) peut participer au décrochage des jeunes « livrés à eux-mêmes » pendant les heures de fourche par exemple.

Les technologies numériques peuvent constituer un outil intéressant d'accroche des élèves ; la Région soutient les écoles bruxelloises dans leur transition numérique en investissant dans les équipements numériques mobiles et le renforcement de la connectique interne, via le CIRB, avec le soutien du Service École de perspective.brussels.

Vu les enjeux d'insertion socio-professionnelle liés à l'apprentissage des langues, la Région bruxelloise soutient différents projets dont l'ambition est de favoriser le multilinguisme, tels que la plate-forme « Brulingua » développée par Actiris au profit des chercheurs d'emploi bruxellois, application, entièrement gratuite, qui permet l'acquisition de connaissances linguistiques en lien avec la vie quotidienne et le milieu professionnel.

A la croisée de ces dispositifs qui concourent à une plus grande égalité des chances pour les jeunes dans leur parcours actuel ou futur, **la Région bruxelloise mandate le Service École pour lancer un appel à projets visant à soutenir des initiatives alliant l'apprentissage des langues, le renforcement de l'usage du numérique dans les écoles et la lutte contre le décrochage scolaire en proposant des activités pendant le temps scolaire ou hors temps scolaire** (heures de fourche, pause de midi, étude après les cours, mercredi après-midi).

Un montant de 150.000 euros est dédié à cet appel à projets, afin de soutenir des « projets-pilotes d'apprentissage des langues 'orienté métiers' (FR/NL/ANG) dans l'enseignement qualifiant via les outils numériques ».

II. APPEL À PROJETS

2.1 OBJET DE L'APPEL

L'objet du présent appel est de développer des projets à destination des jeunes inscrits dans l'enseignement qualifiant en Région de Bruxelles-Capitale en vue d'améliorer leur connaissance des langues via des outils numériques.

Les **objectifs poursuivis** sont :

1. Renforcer l'apprentissage des langues (FR et/ou NL et/ou ANG) en lien avec la(les) filière(s) d'enseignement qualifiant suivie(s) (apprentissage des langues « orienté métiers »);
2. Développer des outils numériques adéquats en vue (du renforcement) de l'apprentissage des langues « orienté métiers » ;

3. Répondre de façon ponctuelle et transitoire à l'absence d'enseignant(s) de langue(s) dans l'établissement d'enseignement qualifiant impliqué dans le projet-pilote et ainsi offrir un cadre aux jeunes pendant les heures de fourche.

Ces 3 objectifs doivent être remplis par le projet.

Afin de renforcer leurs chances d'insertion sur le marché de l'emploi, le contenu de l'apprentissage sera, d'une part, orienté sur le vocabulaire professionnel de la filière d'enseignement suivie et, d'autre part, proposé via des outils numériques ; la familiarisation aux outils numériques étant également nécessaires pour le marché de l'emploi. Dans une perspective de pallier l'absence des professeurs, l'outil doit pouvoir être compris et utilisé par l'élève sans accompagnement.

2.2 CRITÈRES DE L'APPEL

1. Bénéficiaires

Cet appel à projets est ouvert à toutes les institutions francophones et néerlandophones sous statut d'ASBL :

- actives dans le secteur de l'apprentissage des langues orienté métier et de l'enseignement via des outils numériques (TICE) ;
- qui disposent d'une expertise en matière de STEM (Sciences, Technology, Engineering and Mathematics) et en matière de soutien scolaire.

Les centres de recherche, s'ils sont sous statut d'asbl, peuvent également postuler.

2. Caractéristiques communes des projets et public cible

Les activités devront être gratuites pour les bénéficiaires ;

Les projets devront concerner les jeunes fréquentant l'enseignement qualifiant en Région de Bruxelles-Capitale et scolarisés dans les années suivantes (au choix) : **S3, S4, S5, S6, S7** (de l'enseignement ordinaire ou équivalent dans l'enseignement spécialisé).

Les projets devront être menés en partenariat avec **au minimum un établissement scolaire de l'enseignement qualifiant situé en Région de Bruxelles-Capitale**. Les élèves du ou des établissements partenaires constitueront le public-cible du projet. Les projets menés dans des écoles rencontrant des difficultés d'organisation des cours de langues seront prioritaires.

Le projet consiste en des activités d'**apprentissage digital des langues (FR et/ou NL et/ou ANG) en lien avec la filière d'enseignement suivie**. Il s'agit donc d'une formation orientée métier.

Le contenu du projet doit respecter les programmes et socles de compétences déterminés par les Communautés.

Les activités proposées sont organisées dans le ou les établissements scolaires partenaires ou dans d'autres lieux mis à disposition par l'asbl porteuse du projet ou par un partenaire.

Les activités doivent s'adresser à l'ensemble du ou des groupes-classes de manière à garantir l'égalité des chances entre les élèves.

Les activités proposées se déroulent pendant le temps scolaire ou hors temps scolaire (heures de fourche, pause de midi, étude après les cours, mercredi après-midi) au cours de la période allant du 1er juin 2022 au 31 juillet 2023 au plus tard. Le projet s'étale sur une durée maximale de 14 mois, avec un minimum de 7 mois de cours durant l'année scolaire 2022-2023 en collaboration avec l'école partenaire.

L'outil numérique développé pourra être utilisé à titre gratuit au-delà de la durée du projet-pilote. Cette utilisation à titre gratuit sera garantie dans le cadre d'un contrat conclu entre perspective.brussels (Bureau Bruxellois de la Planification) et le porteur de projet au moment de l'attribution du subside.

3. Critère de recevabilité administrative

- Un seul projet peut être introduit par asbl;
- Le dossier est introduit dans les délais impartis ;
- Le dossier est complet. Pour être complet, le dossier doit contenir les informations suivantes :
 - Le formulaire de candidature, dûment complété et signé ;
 - Le budget prévisionnel de l'asbl pour 2022 ;
 - Budget du projet, ventilé sur la période du projet ;
 - La preuve bancaire du numéro de compte de l'asbl. Cette preuve bancaire peut revêtir deux formes : soit une attestation fournie par votre banque, soit un simple extrait de compte, pourvu que l'asbl y apparaisse clairement comme étant le titulaire du compte ;
 - une convention de partenariat entre l'asbl et le(s) école(s) participante(s) doit impérativement être jointe au dossier. Si le partenariat n'est pas encore formalisé au moment de l'introduction du projet, une lettre d'intention co-signée par les différents partenaires devra être communiquée au Service École.

4. Critères de sélection

Critères de sélection :

Seuls les dossiers répondant aux critères de recevabilité administrative seront analysés.

Les projets introduits seront pré-sélectionnés dans le cadre d'un jury composé du Service École de perspective.brussels, de la VGC et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service du Numérique Éducatif).

Si la somme des subsides demandés (éventuellement corrigés par le Service École) est supérieure au budget disponible pour l'appel à projets, les projets respectant les critères de recevabilité administrative seront cotés sur 100 points, sur base des critères suivants :

1. L'adéquation du projet aux 3 objectifs et aux caractéristiques communes poursuivis par l'appel à projets : **30 points**

Tout projet ayant une note inférieure à 15 points sera immédiatement écarté.

2. L'impact estimé du projet : **30 points**

Nombre de jeunes impliqués,

Nombre d'établissements scolaires impliqués,

Absence des professeurs de langue dans les établissements scolaires impliqués.

3. La qualité du projet : **30 points**

La cohérence des actions proposées, la pertinence des partenariats, l'identification des risques et les mécanismes de gestion des risques par le porteur de projet, la faisabilité des activités compte-tenu des ressources disponibles pour le projet, l'efficacité du support d'enseignement digital utilisé sont autant d'éléments qui serviront à l'analyse.

4. Projets pilote : **10 points**

Le projet est considéré comme pilote s'il est entrepris à titre d'essai, d'expérience, et qu'il peut être facilement reconduits ou transposables. Les projets pilote se verront attribuer une note de 10 points.

La proposition de sélection sera soumise au Gouvernement qui décidera de la sélection définitive des projets. Il veillera à la répartition équilibrée des projets dans les différentes filières et au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. La clef de répartition du budget 80-20 du budget sera respectée entre les projets menés dans l'enseignement francophone et dans l'enseignement néerlandophone.

2.3 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

2.3.1. Crédit disponible et montant du subside

Le budget disponible est de 150.000 euros.

Le montant maximal par projet est de 40.000 euros.

20% du budget est réservé aux projets menés dans les écoles néerlandophones.

2.3.2. Liquidation

Sous réserve de modification, la liquidation du subside est prévue en deux tranches :

La première tranche de 80% sera liquidée en 2022 sur la base d'une déclaration de créance.

Le solde de 20% sera liquidé en 2023 sur la base du rapport d'évaluation, des justificatifs et d'une déclaration de créance.

2.3.3. Dépenses admissibles

L'appel à projets vise le financement d'activités ayant lieu entre le 01/06/2022 et le 31/07/2023

Les dépenses admissibles sont les frais de personnel et les frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre du projet. Les frais liés au développement du support d'enseignement digital sont également éligibles (ex : développement d'un site internet interactif, de capsules vidéo, d'un logiciel interactif intégrant ou non des capsules vidéos, ...) tout comme les frais liés à l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet. Le matériel devra rester propriété de l'école à la fin du projet.

2.3.4. Procédure et calendrier

Le dossier de candidature (formulaire de candidature et les différentes pièces mentionnées dans les critères de recevabilité administrative), doit être remis au plus tard le 28/03/2022 au Service École de perspective.brussels.

Toute demande d'information complémentaire écrite (email ou courrier) de la part du Service École de perspective.brussels doit faire l'objet d'une réponse dans les 10 jours ouvrables.

Le demandeur s'engage à informer immédiatement le Service École de perspective.brussels en cas de renoncement ou d'arrêt du projet introduit.

Date limite de dépôt des projets par les asbl au Service Ecole	28 mars 2022
Sélection des projets par le Gouvernement	Fin mai 2022
Démarrage des projets	01 juin 2022
Fins des projets	31 juillet 2023

2.3.5. Évaluation

Le rapport de suivi des activités menées sera établi sur base du modèle qui sera communiqué par le Service École de perspective.brussels aux bénéficiaires. Il reprendra des éléments qualitatifs et quantitatifs dont, à minima, les indicateurs repris dans le formulaire (indicateurs de réalisation et indicateurs de résultat).

L'asbl subventionnée accepte également la visite et la vérification du projet par un représentant du Service Ecole de perspective.brussels.

Afin de donner et de valoriser la parole des participants (jeunes, parents, écoles, enseignants, etc.) et des porteurs de projets, un questionnaire de satisfaction sera également à remplir.

Le rapport d'évaluation du projet et les pièces justificatives afférentes au projet devront parvenir au Service Ecole pour le 29 septembre 2023.

4) RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les dossiers doivent être introduits aux deux adresses suivantes :

Nadia El Moussati – administration et finances : 02/435.43.18 • nelmoussati@perspective.brussels

Anne Tréfois – chargée de mission : 02/435.42.97 • atrefois@perspective.brussels

5) ANNEXES

Formulaire de candidature

Annexe budget

Exemples- partenariat : convention et lettre d'intention

Contrôle des subventions